

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Afin que la réalisation de votre bilan de compétences se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des engagements éthiques et déontologiques ci-dessous :

- Ψ Le respect de la confidentialité des informations confiées. Les informations ne sont partagées le cas échéant, qu'avec le consentement explicite des personnes accompagnées en Bilan de compétences.
- Ψ Le respect des personnes, dans toutes ses dimensions. Le respect des droits fondamentaux, et spécialement leur dignité, leur liberté et leur protection. Le respect également de l'autonomie d'autrui, et en particulier ses possibilités d'information, sa liberté de jugement et de décision.
- Ψ L'honnêteté, la transparence, l'indépendance de jugement et la neutralité (vis-à-vis des tiers : employeurs, organismes de formation etc.), ainsi que la non-discrimination et le non-jugement permettant d'établir une relation de confiance.
- Ψ Un consentement explicite est requis pour réaliser le bilan de compétences. Un délai de réflexion est proposé au bénéficiaire à l'issue de l'entretien préalable.
- Ψ La participation active à la démarche de bilan dans laquelle s'inscrit le bénéficiaire et pour laquelle nous l'accompagnons.
- Ψ L'atteinte des objectifs identifiés au démarrage, avec notamment l'élaboration d'un plan d'action concret et la planification de sa mise en œuvre.

Signature bénéficiaire :

Signature Organisme :